



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 10 DECEMBRE 2020

DÉPOSÉ
LE 18 DEC. 2020
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 25 novembre 2020,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY,

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir

M. Frans DESMEDT Ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE
M. Daniel LECAS Ayant donné pouvoir à Mme Chanez HERBANNE

En présence également de :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN
M. Didier RUMEAU suppléant de Mme Chanez HERBANNE

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOU, M. Dominique DEVILLERS, M. Alexis MANCEL, M. Jean CAUWEL, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, M. Alain LETELLIER, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric DE VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2020 12/10-02 relatif au débat d'orientation budgétaire de l'année 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2021 annexées à la présente délibération et dont les principales actions sont les suivantes :

- un budget primitif sans reprise de résultats avec la possibilité d'ajuster grâce au budget supplémentaire,
- une stabilité budgétaire due aux incertitudes économiques et sanitaires en lien avec la crise de la Covid-19,
- des hypothèses budgétaires fondées sur des prévisions de trafic et la situation financière de la SAGEB connues au 30 novembre 2020
- le maintien des actions en faveur de la protection des populations riveraines et de la transition énergétique,
- un programme d'investissement contraint par le taux d'endettement et la capacité d'autofinancement du SMABT
- l'élaboration du prochain contrat de concession et le travail de préparation mené avec les A.M.O



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 18 DEC. 2020



**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2020

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 18 DEC. 2020

Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021

Le rapport d'orientation budgétaire

Par la création de notre syndicat mixte, les trois collectivités membres ont fait le choix de se rassembler afin de gérer la propriété de l'aéroport de Beauvais-Tillé et les compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion liées à cet équipement.

Les dispositions de la loi NOTRE mises en application par décret n°2016-841 du 24 juin 2016, imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour un EPCI comme le SMABT, le débat d'orientation budgétaire doit comporter également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses du personnel et à la durée effective du travail.

Par ailleurs, il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel d'un Budget qui sera ensuite présenté sans reprise anticipée des résultats.

I- ETAT DES LIEUX

A- Le fonctionnement du SMABT

Le SMABT a adapté son fonctionnement en 2016 pour faire face à la baisse de 40% des dotations versées par les collectivités et pour assurer son autonomie de fonctionnement. Ses recettes sont en outre composées de la redevance de concession SAGEB dont le montant progresse chaque année de 2% et du loyer annuel versé par l'IGN pendant la durée de son occupation (2018-2033 soit 15 ans).

Le SMABT maintient ses engagements en termes d'attractivité et de protection des populations riveraines notamment en matière d'insonorisation. Dans ce domaine, il se montre exemplaire en protégeant au-delà du cadre réglementaire :

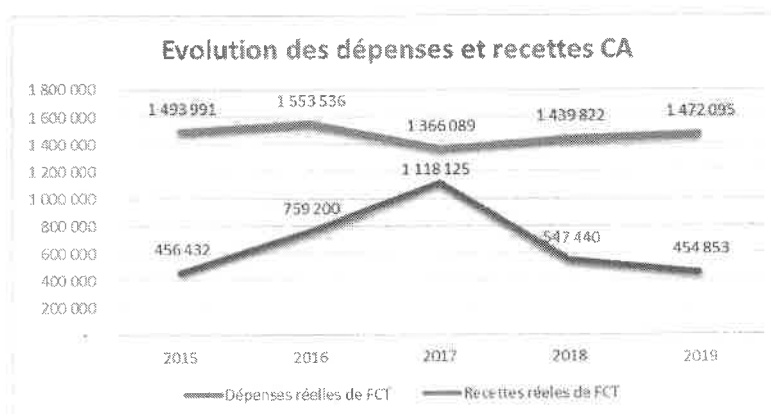
- le SMABT abonde au fonds d'aides aux riverains au côté de l'exploitant (jusqu'à 5 000€ par dossier) pour diminuer ou annuler le reste à charge pour les riverains.. Fonds pour lequel le SMABT a consenti à une avance de 3 M€ pour permettre sa mise en œuvre rapide et efficace sans attendre les mécanismes de la TNSA (Taxes sur les Nuisances Sonores Aériennes)
- Le fonds d'aide aux riverains constitué par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) due par les compagnies aériennes à chaque décollage a été mis en place et opérationnel à l'aéroport de Beauvais à partir du 1^{er} janvier 2012.
- Depuis cette date, 453 demandes ont été déposées. Sur ces 453 demandes, **282 sont éligibles.**
- **Depuis 9 ans, plus de 80% des demandes au titre du fonds d'aide aux riverains ont bénéficié de l'aide financière provenant de la TNSA complétée par celle du SMABT allant jusqu'à 5000 euros par dossier.**
- Ce rythme très soutenu n'a pu être possible que grâce à une avance remboursable de 3 millions d'euros consentie par les élus du Syndicat mixte et versée en deux fois en 2013 et 2016 permettant ainsi d'accélérer le traitement et le financement des dossiers. Le remboursement intégral au SMABT se poursuivra bien après l'échéance du contrat actuel de DSP.



- La chute du trafic enregistrée en 2020 va considérablement ralentir le rythme de financement des dossiers. Des incertitudes planent également sur les années à venir si l'activité commerciale tarde à reprendre. Fin 2020, une cinquantaine de dossiers restent à financer.

Etat d'avancement des dossiers au 30 novembre 2020	TOTAL	BEAUVAIS	TILLE	TROISSEREUX
Dossiers éligibles	282			
Dossiers finalisés	222	19	156	47
Dossiers en travaux	13	0	12	1
Dossiers déposés restant à financer	47	3	24	20

- Le SMABT a également créé en complément un dispositif unique et non obligatoire à l'attention des populations riveraines non éligibles, puisqu'en dehors du Plan de Gène Sonore, mais néanmoins impactées. Cette aide exceptionnelle pour les habitations situées dans cette zone dite « de transition » vise à supporter les travaux d'insonorisation. Le diagnostic acoustique est intégralement pris en charge par le SMABT. En 2020, cette aide a été portée à 50% du montant des travaux dans une limite de 7 000 € par logement.



B- Le programme d'investissements

A 3 ans du terme de l'actuel contrat de DSP, le bilan du SMABT en matière d'investissements n'a pas manqué d'ambition. Le SMABT a supporté l'installation de l'équipement d'aide à l'atterrissage tout temps (ILS). Celui-ci a grandement amélioré la sécurité aérienne et la qualité de service rendue aux compagnies aériennes et in fine aux passagers.

L'opération IGN est dorénavant close, les dernières redevances d'aménagement et d'archéologie ont été réglées en 2020. Pour rappel, le SMABT a engagé près de 9 millions d'euros nécessaires à l'aménagement et à la construction des équipements indispensables à l'installation des opérations aériennes de l'IGN. Le SMABT est désormais propriétaire d'installations dont il lui faut supporter les charges financières et de maintenance sur le long terme.

En matière d'aménagement, le SMABT a également répondu présent pour financer la voie de desserte de la nouvelle tour de contrôle (705 K€), les candélabres de la route d'accès à l'aéroport (RD 203) (175 K€) dont il supporte aussi les coûts associés à la consommation et à l'entretien des espaces verts.

A l'approche de l'échéance du contrat, le SMABT s'est engagé au côté du Délégué en soutenant le programme d'investissements destinée à l'amélioration des infrastructures et à leur sécurisation face au risque terroriste. En 2020, le Syndicat a initié les investissements dits de sobriété énergétique en engageant l'aéroport dans la voie de la décarbonation par l'électrification des postes avions et le renouvellement des appareils de piste par des engins électriques.

Les autres projets d'acquisition foncière destinés à sécuriser le développement ou à valoriser l'emprise aéroportuaire n'ont pour l'heure pas abouti mais resteront de mise en 2021.

II- ADAPTER NOTRE STRATEGIE AU CONTEXTE ACTUEL

Chaque crise nous pousse à reconsidérer notre vision et à nous réinterroger sur la pertinence de nos choix.

La crise sanitaire a engendré un choc économique brutal sans précédent condamnant l'activité à survivre au gré des interdictions ou restrictions de circulation. La SAGEB estime à 8M € ses pertes d'exploitation au titre de l'année 2020, dans l'attente de la clôture des comptes. L'activité commerciale accuse une chute de 70% du trafic passagers par rapport à 2019 avec un trafic estimé à 1,250 M de passagers contre une prévision à 4,3 M de passagers en 2020.

périodes	DATES	Trafic passagers 2020	Trafic passagers 2019
opérations aériennes suspendues	26/03 – 13/06	470	943 560
Reprise de l'activité	15/06 – 31/08	263 494 (-71%)	902 509
nouvelles restrictions de circulation	01/09 – 31/10	182 602 (-74%)	708 894
2 nd confinement*	01/11 – 15/12	50 985 (-89%)	460 041
Cumul annuel**	01/01 – 31/12	1 252 134 (-69%)	3 981 443

*Chiffres arrêtés au 25.11 **Estimation annuelle au 25.11

La contraction globale de l'activité du transport aérien provoque deux conséquences majeures sur l'exploitation aéroportuaire et la ligne de transport :

- Des incertitudes durables sur les conditions et l'intensité de la reprise dans un secteur aérien sinistré dans son ensemble. Le programme hiver de l'aéroport tend à montrer que le trafic accusera un recul important (-70%). Le programme de la saison été pourrait connaître un net regain en fonction des conditions de circulation et du programme de vaccination. L'accueil des appareils basés devrait aussi produire un effet positif sur la programmation des vols sans garantir pour autant un remplissage optimal.
- L'équilibre économique du contrat de DSP a été bouleversé sur l'exercice 2020. La SAGEB devrait connaître des pertes d'exploitation très importantes de l'ordre de 8M€. L'épisode sanitaire n'est pas circonscrit, il est donc compliqué de dresser un bilan complet des pertes même si la SAGEB envisage déjà un exercice 2021 déficitaire.

Cette situation doit donner lieu à des négociations entre la SAGEB et le SMABT au sujet du cadre juridique et financier dans lequel pourraient intervenir des mesures de compensation. Les propositions d'ajustement étudiées à l'initiative du SMABT ont pour l'heure été rejetées par la SAGEB.

Le SMABT doit anticiper une baisse de ses recettes si les mécanismes de soutien portent sur une exonération partielle ou totale de la redevance de concession. La prise en charge par le SMABT de surcoûts directement causés par la lutte contre la pandémie est également envisageable. De son côté la SAGEB portera sans doute ses revendications sur la compensation directe de ses pertes d'exploitation.

L'arrivée programmée de la base Ryanair avait fait naître en 2019 des projets de développement nécessitant des moyens supplémentaires pour mener des actions en faveur du territoire complètement revues au cours de l'année 2020, véritable *annus horribilis*. Malgré tout, la base Ryanair est devenue réalité. Il s'agit du seul développement de ce type porté par la première compagnie européenne en 2020. Certes les programmes font apparaître une activité en demi-teinte jusqu'à la fin de la saison hiver mais ce sera sans nul doute un levier puissant pour permettre un redémarrage plus rapide et plus puissant de l'activité.

Cette crise sanitaire majeure a provoqué un choc économique négatif sans précédent qui a mis à mal la concrétisation immédiate de certains investissements portés par le Délégué ou de projets portés conjointement avec le SMABT. Cependant, cette crise n'a pas eu raison de la volonté du SMABT de porter le combat de la transition énergétique.

En résumé, nos objectifs pour 2021 sont :

Définir un cadre juridique et financier pour mettre en place les mécanismes permettant le retour à l'équilibre économique du contrat résultant de négociations avec les représentants de la SAGEB.

Pérenniser l'activité économique de la plate-forme et favoriser les conditions d'une reprise intense et rapide.

Préparer à la fois la clôture de l'actuel contrat dans un contexte délicat et celle du prochain contrat de concession en assistant le SMABT de sociétés de conseil spécialisées dans chacun des domaines stratégiques : investissements, développement, finances & fiscalité, juridique et contractuel.

III- TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2021

Dans de telles conditions, la trajectoire budgétaire pour 2021 se révèle très conservatrice. Des réserves existent sur la capacité du SMABT à maintenir ses niveaux de recettes.

Tout comme pour l'exercice 2020, les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été réalisées sur la base d'un budget sans reprise anticipée des résultats ce qui permet de mettre en avant les seules charges et recettes de l'exercice du SMABT.

A- Le volet fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	OB 2021	Evolution en %
70 - Produit des services	791 687	807 520	2
74 - Dotation et participations	421 564	421 564	0
75 - Produits de gestion courante	268 500	268 500	0
002 - résultat reporté	0	0	0
Sous total recettes réelles de fonctionnement	1 481 751	1 497 584	1
Subvention d'investissement amortie	339 997	339 997	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 821 748	1 837 581	0.86

La redevance de concession augmente contractuellement de 2% chaque année mais des incertitudes importantes demeurent sur le règlement intégral des sommes par la SAGEB. Les participations des collectivités, réduites de 40% en 2016, restent stables tout comme celle de l'Etat. Le loyer versé par l'IGN est identique à celui de 2019.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	OB 2021	Evolution en %
11 - Charges à caractère général	622 533	630 000	1.2
12 - Charges de personnel	285 300	290 000	1.7
65 - Charges de gestion courante	405 000	367 250	- 10
66 - Charges financières	31 936	29 462	-8.4
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000	-
Dotations aux provisions et imprévues	0	0	-
Sous- total dépenses réelles de fonctionnement	1 345 769	1 317 712	-1.2%
Virement en investissement	67 390	109 369	38.4%
Dotations aux amortissements	408 589	410 500	0.4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 821 748	1 837 581	0.86%

Le niveau de charges est adapté au statu quo des recettes. Nous anticipons les frais liés aux négociations avec la SAGEB sur les mesures de compensation causées par la crise Covid-19. De la même façon, les charges pour clore l'actuel contrat et préparer le prochain sont anticipées.

B- Le volet investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	OB 2021	Evolution en %
10 - Dotations	-	-	-
13 - Subventions	-	-	-
Autres recettes	60 000	18 000	-70
001 - résultat reporté	-	-	-
Sous- total recettes réelles d'investissement	60 000	18 000	-70%
Virement en investissement	67 390	109 369	38.4
Dotations aux amortissements	408 006	410 500	0.6
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	535 396 955	537 869	-4%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	OB 2021	Evolution en %
10 - Dotations	-	-	-
13 - Subventions	-	-	-
16 - Emprunts et dettes	187 399	189 872	1.3
20 à 23 - Programme d'investissement	8 000	8 000	-
27 - autres immobilisations financières	-	-	-
Dotations aux provisions et imprévues	-	-	-
001 - résultat reporté	-	-	-
Sous- total dépenses réelles d'investissement	195 399	197 872	1.3%
Subvention d'investissement amortie	339 997	339 997	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	535 396	537 869	1.3%

Le remboursement de l'opération IGN et l'avance consentie à la SAGEB interdisent le recours à l'autofinancement et réduisent la capacité d'un nouvel emprunt par le SMABT ce qui entraîne des hypothèses très prudentes. Pour autant, la parcelle abritant le bâtiment de l'ancien service technique de l'Aviation Civile située en face du T2 constituerait une acquisition précieuse pour le SMABT. Des demandes en ce sens existent depuis 2014 ; la position du SMABT est suspendue à la réponse de l'Aviation Civile.

IV- LES INDICATEURS CLES

- Structure des effectifs

La structure de l'effectif du SMABT a évolué en 2020 avec le passage à temps complet du poste de Directrice technique sur la base d'une durée effective de travail de 35 heures / semaine. Il n'est pas prévu d'évolution de l'effectif en 2021 sur la base d'une durée effective de travail de 35 heures.

- Niveaux d'épargne et de dette

Indicateurs	BP 2020	OB 2021
Epargne brute	135 399	179 872
Taux d'épargne brute	9%	12%
Epargne nette	- 51 417,00	- 10 000,00
Taux d'épargne nette	-3%	-1%
Poids des dépenses d'équipement	4%	4%
Poids de la dette / RRF	151%	136%
Capacité de désendettement	16,4 années	11,4 années

Le SMABT a contracté une dette de 3 millions d'euros au cours de l'année 2017. Ainsi, il est prévu dans le cadre du budget de prévoir l'autofinancement suffisant pour permettre le remboursement en capital de l'emprunt (principe de l'équilibre réel du budget).

Ces différentes orientations permettent donc de dégager les niveaux d'épargne suivants :

- Epargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) = 179 872 euros, soit 12% (épargne brute / recettes).
- Epargne nette = (Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts): -1%

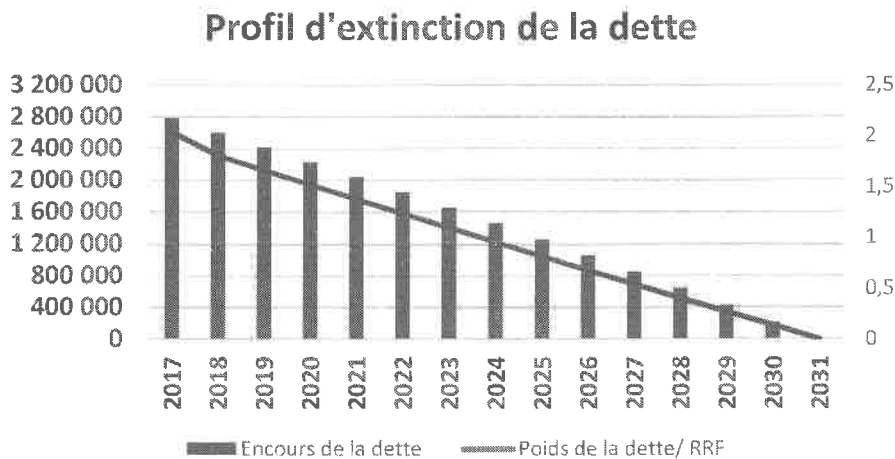
Bien que l'épargne nette soit négative, l'équilibre réel du budget est atteint avec la perception des recettes d'investissement.

- Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2021, les données relatives à la dette seront les suivantes :

- Encours de la dette = 2 231 946 (un seul emprunt)
- Taux fixe = 1,32%
- Fin de remboursement = 12/07/2031

En 2020, le SMABT a procédé à l'examen des conditions préalables à un remboursement anticipé partiel de cet emprunt. L'évolution de l'indice Tec10 ne produit pas des conditions favorables en l'état.



En conclusion, les orientations budgétaires 2021 se caractérisent par :

- Une très grande prudence compte tenu de la crise sanitaire et du choc économique auxquels sont soumis le transport aérien dans sa globalité, les collectivités locales et par voie de conséquence le SMABT et la SAGEB
- La maîtrise des charges de fonctionnement malgré la baisse possible des recettes de fonctionnement en raison des nombreuses incertitudes constatées sur l'amorce et l'intensité de la reprise de l'activité économique si elle a lieu en 2021
- Des actions en faveur de la protection des populations riveraines et de la sobriété énergétique
- Un effort budgétaire conséquent pour la préparation du prochain contrat de concession
- Des actions d'investissements structurellement limitées
- Un budget primitif sans reprise de résultats avec la possibilité d'ajuster grâce au budget supplémentaire